

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

15 DECEMBRE 2008

**Présents :** MRS DEMERSSEMAN/ DUPRE /CHIVORET/ GAUDRE /DUSAUSOY / MMES  
LECLERCQ/ PEYRONIE/ MRS ROLAND/FABRE/LACHEREZ/ MOERMAN /PLICHON/ MMES  
DUBOIS/ OGIEZ /NEIRYNCK/.

-----

Monsieur le Maire a remercié les membres du conseil municipal de leur présence.

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à 19H45.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées, de même pour le compte rendu du séminaire du 29 Novembre.

### **Désignation du secrétaire**

Madame DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

### **Raccordement au réseau électrique – contributions d'urbanisme P.V.R.**

(Participation pour Voirie et Réseaux)

Un document explicatif a été remis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il précise, entre autres,

- les échanges entre demandeur du raccordement « électricité », collectivité et E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution France)
- le barème des coûts des raccordements (modification après le 1 Janvier 2009 avec la réforme du code de l'urbanisme)
- les contributeurs au financement des raccordements au réseau électrique.

\* Il est proposé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (PVR).

Adoption à l'unanimité.

### **Proposition d'acquisition de la maison VAN VELTHEM**

Le conseil propose de faire une offre à 100 000€ au propriétaire.

Adoption à l'unanimité.

### **Demande de subvention FISAC- implantation supérette**

Une proposition de plan de rénovation de la supérette par « Vival Casino » est remise à l'ensemble des membres du conseil.

Constat est fait qu'une seule armoire froide suffira et qu'un congélateur sera fourni par « Vival Casino ».

La commune :

- mettra donc à disposition un meuble froid et la machine à cuire le pain. Elle en restera propriétaire.
- fera une demande de subvention auprès du FISAC (pour subvention de 30% du coût des investissements).

Des candidatures présentées pour reprendre la supérette, c'est celle de Madame BREBEL qui a été retenue. Elle envisage d'ouvrir en février ou mars 2009. Elle attend les décisions du conseil municipal.

Proposition de bail sera faite prochainement par Monsieur le Maire.

Est précisé :

- qu'il reste à faire vérifier le circuit électrique et la puissance du compteur (ex : machine à pain : 15 000w) pour un fonctionnement optimal de l'épicerie.
  - que la maintenance électrique sera assurée par Madame BREBEL
    - \* Ce jour, pour le conseil, reste donc à décider de la participation à la facture électricité
- Proposition faite : à concurrence de 200€ mensuels T.T.C.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Adhésion à l'Espace Naturel Métropolitain (E.N.M.)**

Le conseil est informé que demande a été faite par Monsieur Slimane TIR président de l'E.N.M.- à Monsieur FOUCART, vice président de l'E.N.M., de rencontrer les maires d'Emmerin et Noyelles pour adhésion au Syndicat Mixte du parc de la Deûle, Houplin Ancoisne et Wattignies étant déjà adhérents.

Ce jour, demande est faite par Monsieur le Maire pour voter en faveur de cette adhésion précisant que d'une part cela nous permettrait de nous représenter en tant que « commune » et d'autre part, cela permettrait de préserver le fort de Noyelles avec aménagement possible futur par l'E.N.M

Discussion s'en suit pour la mise à disposition du fort de Noyelles à ENM et notamment définir la partie exacte cédée à l'ENM pour lequel le conseil demande que soit précisé qu'il s'agit « de la surface boisée du fort de Noyelles » à préserver.

L'adhésion s'élèverait à « environ 760€ par an ».

Ce jour le conseil a à voter « pour l'adhésion » : pour 11- abstention : 4

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Recensement de la population**

Monsieur le Maire nous informe des résultats du recensement de la population par l'INSEE : 903 personnes.

#### **Label des villes Internet**

Noyelles a maintenu ses deux @ en 2008.

### **Aménagement du « 952 »**

Monsieur le Maire informe le conseil que concernant l'aménagement du RD 952 Noyelles a obtenu que le trottoir et la piste cyclable franchissent la becque (une passerelle sera posée).

### **Permanence des impôts**

Jusqu'alors un agent des impôts était autorisé par sa direction à se déplacer dans notre commune pour assurer ce service, ce qui hélas ne lui est plus accordé à ce jour.

Le conseil municipal regrette vivement la perte de ce service de proximité.

Proposition est faite d'intervenir auprès des politiques, députés, sénateurs, pour y remédier.

### **Modification budgétaire**

Information est donnée que le chapitre 042 avec virement de crédit du 23 juin n'est plus équilibré.

Accord pour diminution de 1 320€ article 68-11 dotation amortissements.

### **Parcours du cœur (4 avril 2009)**

La commission propose une lampe dynamo écologique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Bungalow**

La proposition pour l'achat de bungalow à la société Sofranel est étudiée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

### **Naissance Malo FRANCOIS-CHIVORET**

Félicitations sont faites aux parents et aux grand-parents et en particulier à Jean-Paul, pour l'arrivée de Malo ce 29 Novembre.

### **Téléthon 2008**

Lecture est faite du courrier des remerciements de Madame GAUDRE à Monsieur le Maire et au conseil municipal pour le prêt des salles, du matériel et pour les lots. A son tour, le conseil a remercié et félicité Madame GAUDRE pour son action.

### **Démolition de bâtiment sur la commune**

Demande de délibération est proposée pour « autorisation obligatoirement à donner pour la commune avant démolition de tout bâtiment situé sur la commune ».

Votée à l'unanimité.

### **Terrain impasse de Cassignies**

La conseillère municipale, Madame PEYRONIE, présente et explique au conseil les trois possibilités de « logements » (logements conventionnés ou logements non conventionnés ou logements conventionnés de différents niveaux).

Présentation est également faite de « maisons écologiques ».

Discussion s'en suit sur le choix parmi ces trois possibilités sur leurs types (T2 – T3) sur le nombre de logements à construire.

Une visite d'une maison écologique est prévue à GRANDE SYNTHÉ.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance a été levée à 23H00.